



VILLE DE CHATELET
PROVINCE DE HAINAUT - ARRONDISSEMENT DE
CHARLEROI

Enquête publique – Annexe X (AGW 04.07.2002)

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU
 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT
 PERMIS UNIQUE DE CLASSE 1

Références DPA : 10013713/XSC

Références Commune : PU/2024/1/AC

Concerne la demande de permis unique de classe 1 de la S.A. APERAM STAINLESS BELGIUM, Swinnenwijerweg 5 à 3600 Genk en vue de maintenir en activité une aciérie électrique intégrée (production acier inoxydable en coils) et régularisation administrative des aménagements urbanistiques (hall, zone extérieures de stockage de matériaux et de déchets, des enseignes et un ensemble de conteneurs modulables contenant des bureaux "Villages chantier")

Situation :Avenue des Ateliers 14 à 6200 Châtelet (Châtelineau)

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 2 avril 2024

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 2 avril 2024

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 27 mars 2024	Le 2 avril 2024	Administration communale Service Urbanisme Rue Gendebien 59 6200 Châtelet Le 2 mai 2024 à 16h00	Ville de Châtelet Collège communal Rue Gendebien 55 6200 Châtelet

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté **du 2 avril 2024 au 2 mai 2024** à l'Administration communale – Service Urbanisme à 6200 Châtelet (Châtelineau) rue Gendebien 59, chaque jour ouvrable, pendant les heures de service sauf le mardi.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après les heures d'ouvertures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Monsieur COLLIGNON Axel (071/24 32 69) ou Monsieur Pol MICHEL (071/244 539).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du :

- Demandeur.
- Collège communal de Châtelet ou de l'agent délégué à cet effet.
- Fonctionnaire technique: Service Public de Wallonie – Direction générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – 6000 Charleroi rue de l'Écluse 22. Tél. : 071/65.47.60.

Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué sont l'autorité compétente pour statuer sur cette demande.

Le projet fait l'objet d'une étude d'incidence sur l'environnement.

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,
l'Échevin délégué,
(délégation du 11/12/2018)

Marc VANDENBOSCH